



**Extrait du registre aux délibérations
du Conseil de l'Action Sociale de Pecq.**

Séance du 09/12/2024

Centre Public
D'Action Sociale de Pecq

Présents :

- A. BRABANT, Bourgmestre,
- R. COUGNET, Président du CPAS.
- LAÏSSAOUI Hassia Christine, MASY Aurélie, SOL Maggi, YZERBYT François, DELCOURT Laetitia, BESBAS Nadia, RINGOET Olivier, DIERYCK Andy Conseillers.
- A. DROULEZ, Directeur Général a.i du CPAS
- Absent : Néant
- Excusé : Néant

OBJET : (2024.12.09.001) CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE / INSTALLATION.

Le Conseil de l'Action Sociale siégeant à huis-clos,

- Vu la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 et ses modifications ultérieures ;
- Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs et toutes ses modifications ;
- Vu la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration et toutes ses modifications ;
- Vu l'ensemble des prescrits légaux relatifs au sujet traité ;
- Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation notamment les dispositions relatives au pacte de majorité et au collège communal, spécialement les articles L1123-1, L1123-3, L1123-4 et L1123-8 ;
- Vu la délibération du conseil communal réuni en séance du 02/12/2024 portant élection de plein droit des conseillers de l'action sociale conformément à l'article 12 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale et proclamant conseillers de l'action sociale :

Nom et prénom	Date de naissance	Adresse	Sexe	Conseiller communal OUI / NON
---------------	-------------------	---------	------	----------------------------------

GROUPE POLITIQUE: Community : 6 sièges / Pecq Autrement : 2 sièges / Action : 1 siège.

COUGNET Rémi	27.10.1987	Trieu de la savonnerie, 4 – 7740 PECQ	M	OUI
YZERBYT François	11.03.1989	Rue de Tournai, 50 – 7740 PECQ	M	NON
DELCOURT Laetitia	25.10.1992	Rue de Soreille, 26 – 7740 PECQ	F	NON
MASY Aurélie	21.02.1973	Rue Frayère, 2/A – 7743 OBIGIES	F	NON
LAÏSSAOUI Hassia – Christine	23.04.1972	Place, 6 -7740 PECQ	F	OUI
SOL Maggi	27.12.1983	Rue Garnier, 19B – 7740 PECQ	F	NON
RINGOET Olivier	19.08.1984	Place, 10/32 – 7740 PECQ	M	NON
BESBAS Nadia	06.09.1970	Chaussée d'Audenarde, 126 – 7742 HERINNES	F	NON
DIERYCK Andy	24.04.1980	Chemin de l'Anglée, - 7742 HERINNES	M	NON

- Considérant que les membres élus par le conseil communal remplissent, à ce jour, les conditions d'éligibilité à ce mandat telles que celles-ci sont déterminées à l'article 7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale et qu'ils ne se situent pas dans les conditions d'incompatibilité visées aux articles 8 et 9 de ladite loi ;
- Considérant que l'article 15, par. 2, de la loi du 8 juillet 1976 indique que le mandat des membres du conseil de l'action sociale prend cours officiellement à partir de la prestation de serment du conseiller ;
- Considérant que les membres élus du conseil de l'action sociale, à savoir COUGNET Rémi, LAÏSSAOUI Hassia Christine, MASY Aurélie, SOL Maggi, YZERBYT François, DELCOURT Laetitia, BESBAS Nadia, RINGOET Olivier, DIERYCK Andy ont prêté ce jour le serment prescrit par l'article 17, par. 1er de la loi du 8 juillet 1976, entre les mains du bourgmestre ;
- Vu que Monsieur Rémi Cougnet est le membre du Conseil de l'Action Sociale dont l'identité est reprise dans le pacte de majorité visé aux articles L1123-1 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation,
- Attendu que le quorum de présence est atteint ;

Par ces motifs,

Décide, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : de procéder à l'installation en qualité de membres du conseil de l'action sociale des personnes suivantes :

- COUGNET Rémi
- LAÏSSAOUI Hassia Christine
- MASY Aurélie
- SOL Maggi
- YZERBYT François
- DELCOURT Laetitia
- BESBAS Nadia
- RINGOET Olivier
- DIERYCK Andy

Article 2 : de prendre acte du fait que Monsieur Rémi Cougnet est le Président du Conseil de l'Action Sociale ;

Article 3 : d'insérer cette décision du Conseil de l'Action Sociale dans la liste des décisions à transmettre au Collège Communal en vertu du Décret du 23 janvier 2014 relatif à la tutelle sur les actes des CPAS ;

Article 4 : de transmettre la présente délibération à la Directrice Financière.

Ainsi fait en séance à la date que dessus.

Pour le Conseil :

Le Directeur Général ai ,
(s)

A. DROULEZ

Pour expédition conforme :

Le Directeur Général ai

A. DROULEZ



Le Président ,
(s)

R. COUGNET



Le Président,

R. COUGNET

